



Minisession de la Société botanique du Centre-Ouest

Association sans but lucratif fondée en 1888 et régie par la loi de 1901

Botanique urbaine au Mans Samedi 24 et dimanche 25 juin 2023

Organisateur(s) : **Francis ZANRÉ** - francis.zanre@wanadoo.fr

Secrétaire de session : **Bernard TILLY** - bernard.tilly@sbc.fr - 8 rue des Pommiers - 72230 ARNAGE

Hébergement : à la charge des participants sur Le Mans : quartier gare nord (Campanile Centre, Appart City à/c de 70€)

Déplacement : covoiturage avec les voitures des participants.

Rendez-vous : parvis nord de la gare du Mans.

Nombre de place : limitées à une vingtaine de participants

Équipement : chaussures de marche (marche sur trottoir et prairies)

Difficultés physiques : aucune

Programme : **Lupinus angustifolius**, *Cistus alyssoides*, *Cistus umbellatus*, *Gymnocornis spilanthoides* (nouveau pour la France), *Melica ciliata*, *Phalaris aquatica*, **Calamagrostis canescens**, *Oenanthe peucedanifolia*, *Barbarea vulgaris* subsp. *rivularis*, *Eleusine tristachya*, *Cotula australis*, *Centaure paniculata*, *Parentucellia latifolia*, **Ceratophyllum submersum**, *Agrostis gigantea*, *Rumex crispus* subsp. *uliginosus*, *Lepidium graminifolium*, *Cynosurus echinatus*, *Gamochaeta antillana*, *Crepis fdoetida*, *Logfia gallica*, *Dittrichia viscosa* - en gras = espèces protégées.

Les inscriptions se font en ligne sur le site de la SBCO, onglet sessions

Frais de session

- pour les particuliers **15 € (7,5 €** pour les moins de 30 ans avec photocopie de la carte d'identité) de participation aux frais de session

- pour les professionnels : **60 €**

Note importante : Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'inscription **sur le site de la SBCO**. Les inscriptions doivent être rapidement confirmées par le règlement des frais de sessions. **Parmi les participants inscrits en liste d'attente, seront prioritaires les organisateurs de sessions passées et les volontaires pour la rédaction des comptes rendus.** Vous devez être à jour de votre cotisation annuelle.

DÉSISTEMENT : pour éviter autant que possible les désistements tardifs : remboursement de 50% si annulation jusqu'à 30 jours avant la date de l'ouverture de la session. Pas de remboursement après cette date. Dans tous les cas, remboursement de 100% des frais de session si un remplaçant est trouvé.

Inscription sur le site de la SBCO à partir du mercredi 1^{er} mars 2023 à 19h